

Arrêté N° 2021-174

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master « Droit public - Droit public fondamental », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 09/07/2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine LHOMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Droit public – droit public droit fondamental

| | Nom, prénom | Qualité : |
|-----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Présidente du jury | LE BIHAN Valérie | Enseignant chercheur |
| Enseignant-chercheur Titulaire | JOANNARD-LARDANT Emmanuel | Enseignant chercheur |
| Enseignant-chercheur Titulaire | PROTIERE Guillaume | Enseignant chercheur |
| Professionnelle Titulaire | ALLAIS Amandine | Professionnelle |
| Professionnel Titulaire | BARTHET Frédéric | Past |